

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six le 16 juillet à 20h, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Gwénaél TOURAINE.

DATE DE LA CONVOCATION : 09/07/2026 Affichée le : 09/07/2026

PRÉSENTS : G. Touraine - JF. Drumare – J. Lefevre - J. Losier - M. Dahinden - M. Chapron - I. Lemoine - H. Pautre - B. Foureau – S. Guehl - K. Gagneux - M. Besnard - L. Maignan

ABSENTS : J. Montolin (donne pouvoir à G. Touraine) – B. Samson (donne pouvoir à JF. Drumare)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : J. Lefevre

NOMBRE DE MEMBRES : En exercice : 15 Quorum : 8

 Présents : 13 Votants : 15

En préambule, monsieur le Maire remercie Madame Joëlle Lefevre et les agents de la Mairie d'avoir contacté les personnes vulnérables lors de la canicule.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du procès-verbal du 5 juin 2026, dont une copie leur a été adressée lors de leur convocation.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à approuver ce procès-verbal. **Ces derniers décident à l'unanimité de l'approuver.**

Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération).

2 – Vote du Budget Lotissement 2026

Monsieur le Maire explique que pour donner suite à la délibération 2026-1-14 du 12 mars 2026, concernant la création du budget primitif pour le lotissement « Le clos des quatre routes », le Conseil Municipal doit voter les recettes et les dépenses de ce budget, pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal arrête et procède au vote du budget primitif 2026 du lotissement « Le clos des quatre routes ». A l'unanimité, le Conseil vote les recettes et les dépenses pour :

Section Fonctionnement	108 531.28€
Section Investissement	112 831.28€

3- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Joëlle Lefevre concernant cette demande de délibération. Elle explique son utilité dans la mesure où il convient d'assurer la pérennité des chemins ruraux de la commune, répertoriés sur les itinéraires de randonnée de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge.

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, articles 56 et 57 ;

Vu le décret n°86-197 du 6 janvier 1986 relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences aux départements prévu par la loi du 22/07/1983 en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée ;

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

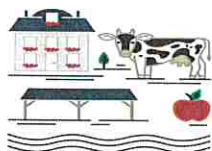
Et après avoir pris connaissance :

- Qu'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est en cours de révision dans l'Eure,
- Que ce PDIPR a fait l'objet d'un projet approuvé par l'Assemblée départementale le 19 mai 1994,
- Que ce PDIPR doit faire l'objet d'une approbation définitive par l'Assemblée Départementale,
- Que ce plan comprend un ou des itinéraires pédestres, équestres ou vététistes.
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de PDIPR départemental et approuve l'inscription des chemins suivants au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :

Repère	Coordonnées Cadastreales	Nom itinéraire (éventuellement)
A	Chemin Rural n° 20 dit Chemin de la Petite Forêt	La Vallée au Lièvre
B	Chemin Rural n° 34 dit Chemin du Tormellier	
C	Chemin Rural n° 33 dit Chemin de la Cavée	

Repère	Coordonnées Cadastreales	Nom itinéraire (éventuellement)
D	Chemin Rural n° 56 dit Chemin de Calais	Chemin du Fredet



Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

E	Chemin Rural dit Chemin du Bois Perrot	
F	Chemin Rural n° 54	
G	Chemin Rural n° 50	

Repère	Coordonnées Cadastreales	Nom itinéraire (éventuellement)
H	Chemin Rural n° 69	Les Collines
I	Chemin Rural n° 72 dit de St Pierre aux Limites du Pin	

A joindre la cartographie avec repère de localisation des chemins ruraux concernés.

Le Conseil Municipal s'engage ainsi, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983, du décret du 6 janvier 1986 et de la circulaire du 30 août 1988 :

- À ne pas les aliéner,
- En cas d'aliénation nécessaire, à proposer au Département un itinéraire de substitution pour maintenir la continuité du ou des chemins,
- À leur conserver un caractère ouvert et public.

4- Etude de devis

Monsieur le Maire expose au Conseil des devis concernant plusieurs sujets, notamment concernant le matériel volé et les dégâts causés lors du cambriolage dont a été victime la commune le 27 mai 2026.

Porte de garage :

- Sarl Taquet n° D2026-1680 du 23.06.2026 = 3 285.60 € TTC
- Eurl Chantillon Bruno n° 38/2026 du 06.07.2026 = 4 441.58 € TTC

Après concertation, le Conseil approuve le devis de la SARL Taquet pour un montant de 3 285.60€ TTC.

Remorque :

- Groupe Ruaux du 02.06.2026 = 2 449.00€ TTC

Après concertation, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le devis du Groupe Ruaux concernant l'achat de la remorque.

Microtracteur :

- Groupe Ruaux du 22.06.2026 = 21 738.00€ TTC
- Anne & Faye Motoculture n° 126826 du 23.06.2026 = 18 247.20€ TTC

- Auber gardentech n° 75451 du 22.06.2026 = 20 040.00€ TTC

Après concertation, le Conseil approuve le devis l'entreprise Anne & Faye Motoculture pour un montant de 18 247.20€ TTC pour l'achat du microtracteur.

Petits équipements : (Souffleur, débroussailleuse, taille haie, tronçonneuse...)

Après concertation, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un devis à hauteur de 4 000.00€ TTC pour l'achat d'outillage pour l'entretien de l'espace vert.

DECI :

Mise en place d'une buse à la rivière d'Angerville :

- SAS Bussy TP n° 20260119 du 09.06.2026 Lieu-dit le Fossé = 1 332.00€ TTC

Mise en place d'une buse au niveau du pont de Bayvel :

- SAS Bussy TP n° 20260120 du 09.06.2026 Lieu-dit le Pont de Bayvel = 2 644.80€ TTC

Après concertation, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le devis n° 20260119 de l'entreprise SAS Bussy TP d'un montant de 1 332.00€ TTC et décide de reporter à la prochaine réunion le devis n° 20260120.

Plomberie cuisine préau :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un devis à hauteur de 900.00€ TTC, concernant la plomberie de la cuisine du préau.

Enedis Chemin de Cléranville :

-Enedis n° 2269378901 du 17.06.2026 = 1 604.40€ TTC

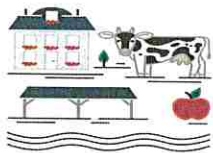
Après concertation, le Conseil décide de ne pas donner suite à ce devis, une autre solution ayant été trouvée.

5- Achat terrains

Monsieur le Maire a rendez-vous avec Monsieur Perdrix chez Maître Baert le 21 juillet 2026, concernant l'achat d'un bout de terrain à l'euro symbolique, pour élargir la Route de la Fresnaie.

Par ailleurs, monsieur le Maire est dans l'attente d'un rendez-vous avec Maître Tilmant concernant l'achat du terrain des consorts Leplanois, en vue d'y installer une citerne souple pour augmenter le taux de couverture de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant l'achat de ces terrains.



Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

6- Vidéo Protection

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a obtenu une subvention de 11 124.00€ pour l'installation de plusieurs caméras de vidéoprotection. Les devis datant de 2024, ils ont été réactualisés.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et les devis concernant l'installation des caméras et à faire une demande de subvention supplémentaire auprès du département de l'Eure sur le site « Vos Aides », Mon Village Mon Amour.

Questions et informations diverses

La SILOGE nous a prévenus qu'un logement au lotissement « Place du Champ de Foire » se libère début octobre 2026.

Une réunion est prévue avec les riverains de la Rue de Bréards le 24 juillet 2026 pour faire le point sur le comptage routier qui a été effectué début juin 2026.

Monsieur le Maire explique que lors de la cession du terrain des conjoints Goudeau, pour élargir le Chemin de Cléranville, il était prévu de déplacer le compteur électrique. Le Conseil Municipal décide de ne pas déplacer le compteur électrique car il est possible d'élargir le chemin sans effectuer ces travaux.

Le curage de la station d'épuration est prévu la deuxième quinzaine d'août 2026, les boues iront chez un agriculteur de Moyaux.

Le SIEGE nous a envoyé un mail concernant le recensement des projets de la commune pour 2027. Nous envisageons de passer tous les lampadaires avec des lampes LED. Le SIEGE prévoit également les enfouissements des réseaux au niveau de la Vallée au Lièvre et du Château de Malou.

Une collecte de récupération de câbles usagés aura lieu dans les mairies du 28 septembre au 26 octobre 2026. Cela permettra de collecter des fonds pour l'association Les p'tits Doudous, afin d'offrir des doudous aux enfants hospitalisés, suite au recyclage de ces câbles.

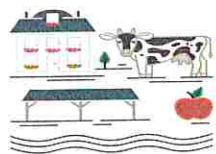
Le Fitness Club de Cormeilles souhaite louer la salle des fêtes une fois par semaine pour un cours de danse, le lundi ou le mercredi. Il a été décidé de leur proposer un tarif de 60.00€ par mois, décision à communiquer pour une suite éventuelle.

Les élections présidentielles auront lieu le 18 avril et le 2 mai 2027.

Remerciements de l'Association Sport et Nature de la Calonne pour le soutien à l'organisation de leur deuxième manifestation de l'année « Défi des vignes ».

Monsieur Mickaël Besnard remet au conseil un document expliquant le fonctionnement de la station d'épuration de Moyaux, à la suite d'une visite sur les lieux. Il s'agit d'une station avec filtres plantés de roseaux. Cette solution pourra être étudiée dans le futur pour notre propre station.

Madame Sophie Guehl demande s'il est possible de faire un débroussaillage du rond-point des Fermes de la Calonne, monsieur le Maire transmet à l'employé communal.



Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

Fin de la séance : 23H00

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du : 17/05/2026.

Affiché le : 21/05/2026

Le Maire :

Gwénaél TOURAINE

Le secrétaire de séance :

Joëlle LEFEVRE